

PROTECTION
INDIVIDUELLE
CONTRE LE
BRUIT



aist
la prévention *active*

RÉSEAU
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

DÉFINITION D'UN EPI



Destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité et/ou sa santé.

Critères de choix :

- marquage selon la normalisation européenne,
- efficacité face au risque,
- confort de l'utilisateur,
- facilité d'entretien

CE EN 420

LE BRUIT

SON → ensemble de vibrations perçues par l'oreille humaine

BRUIT → son agréable ou désagréable, voire nocif pour l'oreille à partir de 80 dB.



DANGER



Une exposition prolongée au bruit ou à une source sonore ponctuelle importante engendre des risques pour l'audition et peut avoir des répercussions sur l'état de santé.

LES EFFETS SUR LA SANTÉ

Effets non traumatiques

Difficulté de concentration

Troubles du sommeil

Agressivité - Irritation

Troubles de l'équilibre - Vertiges

Nervosité - Stress

À court terme :



**Fatigue auditive,
Baisse auditive**

À long terme :



**Perte auditive,
Surdité (définitive
irréversible)**

LA LÉGISLATION

sur 8 h de travail

80 dB (A)

ou pression
de crête
à 130 dB(C)

- Réduire le bruit
- Mise à disposition des PICB

85 dB (A)

ou pression
de crête
à 135 dB(C)

- Mesures techniques et organisationnelles pour réduire le bruit
- Port obligatoire des PICB
- Suivi individuel avec audiogramme régulier par le service de santé au travail

87 dB (A)

ou pression
de crête
à 140 dB(C)

- Valeur limite à ne pas dépasser avec PICB sous peine d'injonction
- Suivi individuel avec audiogramme régulier par le service de santé au travail

PRÉVENTION COLLECTIVE

Traitement acoustique des locaux

Réduction de la durée
d'exposition au bruit

Formation / Information
des salariés

Choix des machines et maintenance :
réduction du bruit à la source

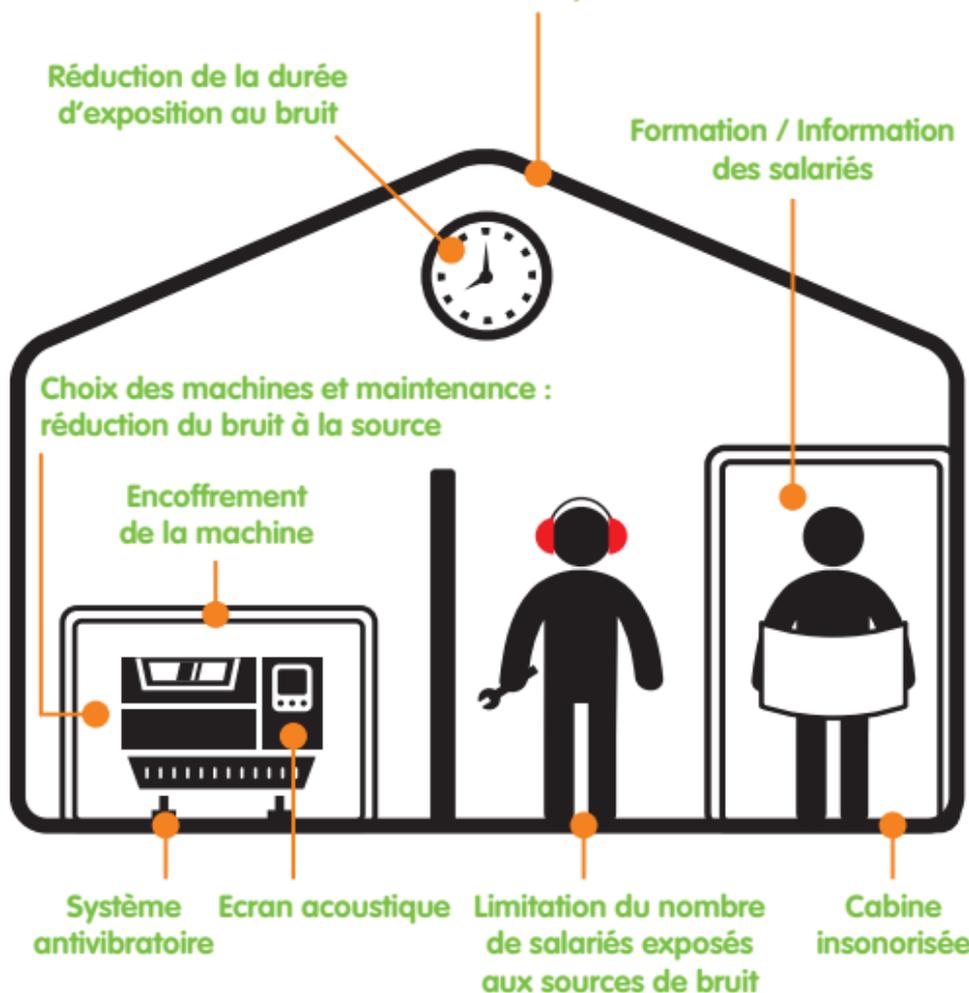
Encoffrement
de la machine

Système
antivibratoire

Ecran acoustique

Limitation du nombre
de salariés exposés
aux sources de bruit

Cabine
insonorisée



LA NATURE A BIEN PENSÉ LES CHOSES...



...Face à
un danger,
SE PROTÉGER
doit être
un réflexe
NATUREL !



ET VOUS ?

DIFFÉRENTS TYPES DE PICB

**Bouchons d'oreilles
jetables ou semi jetables**
(en mousse, à ailettes...)



**Protection auditive
moulée (PAM)**

Plus confortable, plus adaptée
(filtre selon l'intensité du bruit et besoin de communication)

Casques antibruit

Ajustement plus facile
Compatible avec un autre EPI



CONSÉQUENCE D'UNE MAUVAISE UTILISATION DES PICB

Un employé qui utilise un casque avec → **SNR* 30db**

Mais qui le retire pendant →



5 min



10 min



15 min



30 min

réduira le SNR sur 8H et ne bénéficiera plus que d'un taux d'atténuation de →

19 dB

17 dB

15 dB

12 dB

* SNR : taux d'atténuation

LA PICB DOIT ÊTRE PORTÉE EN CONTINU POUR ÊTRE EFFICACE

PICB ET BONNES PRATIQUES

- Lire la notice d'utilisation
- Se laver les mains avant la mise en place de la PICB
- Positionner et ajuster correctement la PICB avant d'entrer en zone bruyante
- Respecter le port pendant toute la durée de l'activité
- Sortir de la zone de nuisance sonore avant de retirer la PICB
- Respecter les consignes d'utilisation et d'entretien



**UN BOUCHON SOUILLÉ OU
MAL AJUSTÉ NE PROTÈGE PAS**

EN SAVOIR PLUS...



E-learning (module bruit) :

→ aistlapreventionactive.fr

→ Vidéos - Site INRS



Napo...Le bruit ça suffit



Tout comprendre sur le bruit

**VOTRE ÉQUIPE SANTÉ TRAVAIL
EST À DISPOSITION POUR TOUT
COMPLÉMENT D'INFORMATION**